



Le travail des enfants dans le secteur cacaoyer en Afrique de L'Ouest - Contexte et Solutions Possibles -



Les faits et les chiffres

Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), il y a environ **218 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans travailleurs dans le monde entier** (352 millions d'enfants en 2000). **152 millions** d'entre eux – 64 millions de filles et 88 millions de garçons – sont astreints au **travail des enfants** (246 millions d'enfants en 2000). **73 millions d'enfants effectuent des travaux dangereux** (171 millions d'enfants en 2000).

Globalement, ces chiffres traduisent un déclin du travail des enfants au cours des dernières 16 années. Ainsi, en 2016, le nombre d'enfants occupés économiquement était de près de 134 millions inférieur à ce en 2000. De même, dans cette même période, le nombre d'enfants astreints au travail des enfants avait diminué de 94 millions et celui des enfants assujettis à un travail dangereux avait diminué de plus de la moitié (98 millions). Par conséquent, des progrès ont été réalisés dans la lutte contre le travail des enfants.

L'agriculture est un des secteurs les plus dangereux. Cette dangerosité est due à l'utilisation d'outils pointus ou tranchants, à l'exposition à des conditions environnementales extrêmes, à l'utilisation de produits chimiques et au port de lourdes charges. Selon les estimations de l'OIT, 108 (environ 70 %) des 152 millions d'enfants astreints au travail des enfants travaillent dans l'agriculture. Rien qu'en Afrique, 62 millions d'enfants sont assujettis au travail des enfants.¹

Dans la **filière du cacao**, les faibles revenus entraînent l'insécurité économique et l'appauvrissement des cacaoculteurs. Cela tient à la faiblesse des prix aux producteurs, à la fluctuation des prix du marché mondial, à la faible productivité et au manque de sources supplémentaires de revenus. En Côte d'Ivoire et au Ghana, plus de 2 millions d'enfants sont assujettis au travail des enfants dans la production de cacao.²



¹ [Estimations mondiales du travail des enfants : résultats et tendances \(2012-2016\), 2017](#)

² [Survey Research on Child Labor in West African Cocoa Growing Areas; Table 14, Tulane University Final Report, 2015](#)



Les membres de l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable plaident pour l'abolition des pires formes de travail des enfants dans la production de cacao (Objectif spécifique 6 de l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable)

Les pires formes de travail des enfants sont une réalité dans de nombreux secteurs d'activité du monde entier et c'est également un des principaux défis à relever dans la cacaoculture. Rien que dans les deux plus importants pays producteurs de cacao, la Côte d'Ivoire et le Ghana, plus de 2 millions d'enfants travaillent dans des conditions dangereuses dans les champs de cacaoyers. Cela tient principalement à la pauvreté des familles de cacaoculteurs, mais aussi, en bonne partie, au manque d'infrastructure et d'éducation ou à l'absence de certificats de naissance qui empêche l'accès à l'éducation.³

L'abolition des pires formes de travail des enfants dans la cacaoculture et l'amélioration des conditions de vie des cacaoculteurs et des membres de leurs familles sont les principales préoccupations de l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable et de ses membres.

Ce document présente la situation actuelle, les problèmes qui se posent et les solutions qui existent. Les initiatives mentionnées constituent des étapes importantes vers l'élimination des pires formes de travail des enfants. Les chiffres montrent que des actions doivent encore être menées par tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et que d'autres stratégies doivent être élaborées pour réduire la pauvreté et lutter contre le travail des enfants. Tout comme les mesures de soutien et les activités de sensibilisation de la population locale, l'amélioration des revenus, notamment ceux des femmes, l'accès aux services sociaux, y compris à une éducation de qualité, et le respect des droits humains par les entreprises continuent de jouer un rôle important à cet égard. Le respect des droits humains est également prôné dans l'objectif 8 de l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable (GISCO). La convention n° 138 de l'Organisation internationale du travail (OIT) définit l'âge minimum du travail des enfants et l'article 3 de la convention **n° 182 de l'OIT définit les pires formes de travail des enfants**, la dangerosité du travail des enfants constituant une sous-catégorie (*voir la définition en annexe*).

Environ 95 % du cacao produit dans le monde proviennent de petites exploitations dont la superficie moyenne se situe entre 2 et 5 hectares. L'Organisation internationale du cacao (ICCO) estime qu'au moins 5 millions de petits exploitants produisent du cacao dans le monde. Selon l'étude de l'Institut royal des Tropiques (KIT) intitulée [Demystifying the cocoa sector in Côte d'Ivoire and Ghana](#), le cacao représente respectivement, dans ces pays, 66 % en Côte d'Ivoire et 60 % au Ghana du revenu des cacaoculteurs et de leur famille. Bon nombre de ménages de 5 à 10 personnes ne peuvent couvrir le coût de la vie.

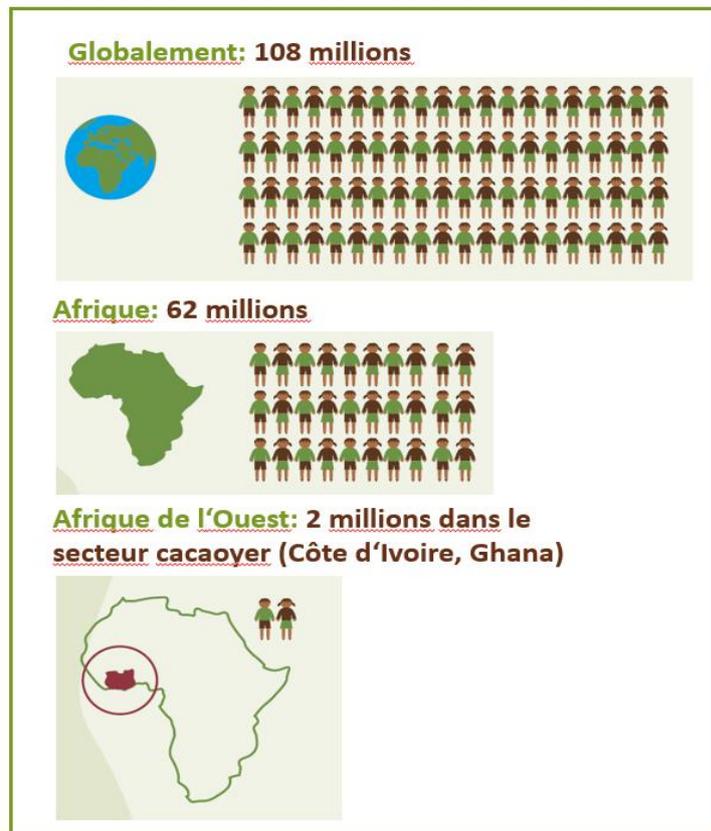
Selon le KIT, les cacaoculteurs ont un **revenu journalier de 0,92 \$ (0,81 euros) en moyen en Côte d'Ivoire et 1,04 \$ (0,92 euros) au Ghana**.⁴ Ce revenu se situe très en-dessous du seuil international de pauvreté (**1,90 USD**) défini par la Banque mondiale. Lorsque leur revenu est faible et incertain, les producteurs n'ont pas les moyens d'investir dans la culture et d'embaucher des travailleurs. En conséquence, les enfants doivent travailler dans les plantations dans des conditions qui ne conviennent pas à leur âge. De plus, les régions productrices de cacao sont généralement isolées et peu développées. Il n'y a pas d'écoles dans chaque région et, lorsqu'il y en a, elles sont peu fréquentées par les enfants des cacaoculteurs malgré le fait que la scolarité est obligatoire. Cela est dû à un manque d'argent pour acheter le matériel pédagogique ou le désespoir des parents pour la main-d'œuvre.

³ [Emerging good practice in combating the worst forms of child labour in West African cocoa growing communities, 2011](#)

⁴ [Demystifying the Cocoa Sector in Côte d'Ivoire and Ghana. KIT. 2018](#)

Le travail des enfants est officiellement interdit en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Malgré tout, selon une étude de l'[Institut national de la statistique](#) (INS 2013), en **Côte d'Ivoire**, près de 2 millions d'enfants de 5 à 17 ans ont une activité économique, **dans tous les secteurs**, dont plus de la moitié en zones rurales. Environ 1,4 million d'entre eux sont assujettis au travail des enfants dans tous les secteurs, et **540000** sont astreints au travail dangereux des enfants.⁵ Selon la sixième enquête sur le niveau de vie au **Ghana** ([6th Ghana Living Income Standards Survey \(GLSS 6\)](#)), environ **2,5 millions d'enfants** âgés de 5 à 17 ans ont une activité économique dans tous les secteurs, plus de la moitié d'entre eux dans les zones rurales. Environ **1,9 million d'enfants** sont assujettis au travail des enfants dans tous les secteurs et **1,2 million** effectuent des **travaux dangereux**.⁶



L'évolution de différentes formes de travail des enfants a été examinée par l'**Université Tulane**, en juillet 2015, dans le cadre de l'étude «[Enquête sur le travail des enfants dans les zones de culture du cacao en Afrique de l'Ouest](#)».⁷ Le financement de l'étude a été assuré par le ministère du Travail des États-Unis. L'étude porte sur les saisons de récolte du cacao 2013/14 en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les données collectées en 2013/14 ont été comparées à celles de 2008/09. L'étude montre que le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans assujettis au travail des enfants et travaillant dans la production de cacao au Ghana et en Côte d'Ivoire est passé de 1,82 million à 2,26 millions entre 2008/09 et 2013/14. Toutefois, les principaux résultats de l'étude font référence au travail dangereux ou abusif tel que défini dans l'article 3 de la convention n° 182 de l'OIT (pires formes de travail des enfants, voir la définition en annexe). Selon l'étude, le nombre d'enfants assujettis à un travail dangereux dans le secteur

⁵ [Institut national de la statistique \(Côte d'Ivoire\), Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants, 2014](#)

⁶ [Ghana Statistical Service, National Child Labour Survey: Ghana Living Standards Survey Round 6 \(GLSS6\) - Child Labour, 2014](#)

⁷ [Survey Research on Child Labor in West African Cocoa Growing Areas, Tulane University Final Report, 2015](#)



du cacao est passé de 1,72 million à 2,03 millions. Malgré les efforts déployés par le gouvernement ivoirien et d'autres acteurs de la filière cacao, ces augmentations ont été motivées par la forte croissance de la production de cacao (plus de 40 % en Côte d'Ivoire et plus de 30 % au Ghana entre les années de collecte des données). Le nombre total de cacaoculteurs a augmenté dans les mêmes proportions. L'étude souligne que l'accès à l'éducation a progressé – plus d'enfants travaillant dans la filière cacao vont à l'école. En Côte d'Ivoire, 71 % des enfants travaillant dans la filière cacao sont allés à l'école en 2013/14, contre seulement 59 % en 2008/09. Au Ghana, 96 % ont été scolarisés en 2013/14 contre 91 % en 2008/09.

En septembre 2018, l'Université Tulane et la fondation Walk Free ont publié les résultats de l'étude [Bitter Sweets - Prevalence of forced labour & child labour in the cocoa sectors of Côte d'Ivoire & Ghana](#). Sur la base d'enquêtes réalisées en Côte d'Ivoire (920 adultes et 664 enfants) et au Ghana (907 adultes et 715 enfants) entre août et novembre 2017, le nombre d'enfants de 10 à 17 ans assujettis au travail des enfants dans la filière cacao est estimé à 891500 en Côte d'Ivoire et à 708400 au Ghana.⁸

L'étude montre que la majorité des enfants enquêtés sont scolarisés, 88,4 % en Côte d'Ivoire et 99,5 % au Ghana. L'étude dresse également une liste des formes de travail dangereux des enfants, notamment de travail avec des outils pointus ou tranchants (Côte d'Ivoire 79 %, Ghana 71 %) et nécessitant le port de lourdes charges (Côte d'Ivoire 68 %, Ghana 80 %).⁹

Accords internationaux contre le travail des enfants

Un grand nombre d'accords, d'initiatives et de projets nationaux et internationaux du secteur privé se sont donnés pour tâche d'abolir les pires formes de travail des enfants dans le secteur du cacao. À ce jour, les initiatives précédentes n'ont pas réussi à suffisamment sortir de la pauvreté les familles pratiquant la cacaoculture et, par conséquent, à lutter efficacement contre la principale cause du travail des enfants.

Protocole Harkin-Engel

En septembre 2001, des représentants de l'industrie du chocolat et du cacao ont signé un accord de lutte contre le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement. Ils se sont engagés à mettre un terme aux pires formes de travail des enfants avant 2005. Cet accord a été négocié par les gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Ghana et des États-Unis, notamment par Tom Harkin, sénateur américain, et par Eliot Engel, représentant des États-Unis, et est connu sous l'appellation [Protocole Harkin-Engel](#). Il prescrit une approche globale de résolution des problèmes en six parties et un processus bien défini dans le temps pour éliminer les pires formes de travail des enfants dans la production de cacao. Un [cadre d'action pour soutenir la mise en œuvre](#) du Protocole Harkin-Engel a été déclaré en 2010 pour exprimer les aspirations en termes concrets et pour faire avancer le processus après la signature commune en 2001. Dans une déclaration commune, le secteur et les administrations locales ont réaffirmé leur engagement à réduire les pires formes de travail des enfants de 70 % d'ici à 2020. Les deux plus importants pays producteurs ont pris des mesures nationales – la Côte d'Ivoire à partir de 2010, et le Ghana à partir de 2008 (*voir ci-dessous*).

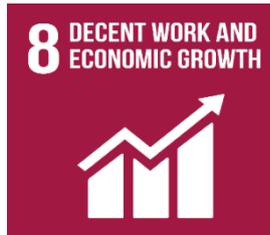
⁸ **Note !** Cette étude ne prend en compte que les enfants de 10 à 17 ans, alors que l'étude réalisée en 2015 par l'université Tulane prenait en compte les enfants de 5 à 17 ans.

⁹ Tulane University et Fondation Walk Free, Bitter Sweets: Prevalence of Forced Labour & Child Labour in the Cocoa Sectors of Côte d'Ivoire & Ghana, 2018



Agenda 2030 pour le développement durable

La communauté internationale a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable lors de la 70^{ème} Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 25 septembre 2015. Sur cette base, 17 objectifs de développement durables (ODD) ont été formulés pour promouvoir le développement durable au niveau écologique, économique et social. L'ODD 8, intitulé « Travail décent et croissance économique », et ses cibles, vise à éradiquer les pires formes de travail des enfants.



ODD 8.7 « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. »

De ce fait, l'initiative [Alliance 8.7](#) a été créée dans le but d'aider les gouvernements nationaux à atteindre cet objectif (ODD 8) d'ici à 2025.

Initiatives des pays producteurs

L'Afrique est le continent dans lequel le taux de travail des enfants est le plus élevé, tant en termes relatifs qu'absolus. Selon les estimations de l'OIT, près de 50 % des enfants assujettis au travail des enfants vivent en Afrique. Cela représente 72 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans, dont 62 millions travaillent dans l'agriculture.¹⁰

Le travail des enfants est officiellement interdit en Côte d'Ivoire and Ghana.

En Côte d'Ivoire et le cadre juridique s'est continuellement amélioré depuis 2010. Le **Comité national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS)** a été constitué pour lutter contre le travail des enfants. La Première Dame du pays, Dominique Ouattara, en est la présidente. Depuis 2012, le CNS a élaboré des [plans d'action nationaux](#) ultérieurs contre le travail des enfants. Ces plans incluent des campagnes de sensibilisation du public comme actions contre la traite des êtres humains dans la filière cacao. Une loi adoptée en 2015 régit l'éducation obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans. L'infrastructure éducative est en cours de reconstruction après la crise politique de 2010/2011. L'adoption de lois et décrets pertinents a renforcé le cadre juridique permettant de lutter contre le travail des enfants. La fondation [Children of Africa](#) est une autre organisation parrainée par Mme Dominique Ouattara. Cette fondation a pour objectif d'améliorer l'éducation, la santé et la sécurité sociale des enfants ivoiriens.

En 2010, le gouvernement du **Ghana** a approuvé la première phase (2009-2015) du **plan national d'action pour l'élimination des pires formes de travail des enfants (National Plan of Action for the elimination of the worst forms of child labour in Ghana)** visant à renforcer la capacité technique des responsables, à sensibiliser le public, à mobiliser les partenaires sociaux, à habiliter les communautés locales et à soutenir les enfants affectés.¹¹ La seconde phase (2017-2021) s'appuie sur les réalisations et les enseignements tirés de la première phase. Son principal objectif est de mobiliser d'autres ressources, d'encourager l'action dans les communautés locales, de renforcer la qualité de l'éducation et d'améliorer la fréquentation scolaire.¹²

Le gouvernement a pris des dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre efficace du plan d'action, y compris pour la création d'un comité directeur national chargé des questions liées au travail des enfants (National Steering Committee on Child Labour). Il est responsable de l'orientation et de la coordination des rôles et de la mise en œuvre du programme national.

¹⁰ OIT, [Estimations mondiales du travail des enfants : résultats et tendances, 2012-2016, 2017](#)

¹¹ [National Plan of Action \(NPA\) for the Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Ghana \(2009 – 2015\)](#), 2009

¹² [National Plan of Action, Phase II \(NPA2\), For the Elimination of the Worst Forms of Child Labour in Ghana \(2017 – 2021\)](#), 2017



À ce jour, 36 institutions, notamment des institutions gouvernementales, des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des organisations de la société civile, ont signé un protocole d'accord sur la coopération avec d'autres partenaires pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre. Par ailleurs, le gouvernement a pris plusieurs mesures de protection sociale et est intervenu dans ce sens pour améliorer le bien-être des enfants et des membres de leurs familles. Ces mesures et interventions incluent la fourniture de manuels scolaires gratuits, la mise en œuvre de programmes de cantines scolaires pour les enfants scolarisés et de programmes de soutien des moyens d'existence.

Contribution de l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable

Les problèmes rencontrés dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants sont importants. L'Initiative Allemande pour le Cacao Durable regroupe les expériences de ses membres et élabore des stratégies et des solutions en collaboration avec des représentants des producteurs, les gouvernements des pays producteurs de cacao et les acteurs internationaux de la filière cacao.

Les différents groupes membres de l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable, le gouvernement fédéral allemand, représenté par le [ministère de la Coopération économique et du Développement](#) (BMZ) et le [ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture](#) (BMEL), l'[industrie allemande de la confiserie](#), les [épicerie allemandes](#) et la société civile se sont engagés à lutter contre les pires formes de travail des enfants – définies dans leur [objectif 6](#). Une sélection d'activités de ces membres est présentée ci-dessous.

Initiatives du Gouvernement Fédéral Allemagne

Le 21 décembre 2016, le gouvernement fédéral a adopté le [Plan d'action national « Entreprises et droits de l'homme »](#) (PAN) au cabinet fédéral. Dans ce plan, le gouvernement fédéral indique clairement que les entreprises doivent respecter leur obligation de faire diligence en matière de respect des droits humains et qu'elles doivent respecter les droits humains dans leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur. Le ministère fédéral des Affaires étrangères a présidé la préparation du PAN et le BMEL ainsi que le BMZ ont participé au processus. Le gouvernement fédéral a étroitement adapté sa définition de la diligence appropriée aux [Principes directeurs des Nations unies \(ONU\) relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#) qui ont été élaborés au cours d'un processus de recherche et de consultation sur six ans. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté, à l'unanimité, les principes directeurs des Nations unies en 2011. Le PAN vise à faire progresser la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU en Allemagne et à garantir une économie mondiale responsable. Sous la rubrique « Devoir de l'État et responsabilité sociale en matière de protection des droits de l'homme », l'abolition du travail des enfants et la coopération dans le cadre d'initiatives multipartites sont explicitement mentionnées.

Initiatives de l'industrie

Initiative Internationale du Cacao (ICI)

L'Initiative Internationale du Cacao (ICI) a été créée dans le cadre du Protocole Harkin-Engel en 2002. La fondation est une plateforme multipartite (filiale cacao, société civile et gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana). Les plus importants transformateurs de cacao et fabricants de chocolat se sont joints à l'initiative. Cette dernière vise à garantir un avenir meilleur aux enfants et à contribuer à l'élimination du travail des enfants dans les régions productrices de cacao. L'ICI est active au Ghana et en Côte d'Ivoire depuis 2007 et



elle fonctionne sur quatre niveaux : communauté, chaîne d'approvisionnement, niveau national et niveau international. L'accent a été mis sur la coopération au sein de la chaîne d'approvisionnement, la sensibilisation, le renforcement des capacités des acteurs et le développement communautaire basé sur le bien-être des enfants et l'amélioration des revenus des femmes. Grâce à son approche globale dans la période 2007-2017,¹³ l'ICI a bénéficié à plus de 700 000 enfants dans 656 communautés de Côte d'Ivoire et du Ghana.

Le **système de suivi et de remédiation du travail des enfants** ([Child Labour Monitoring and Remediation System – CLMRS](#)) est un instrument de la stratégie de l'ICI qui a été élaboré en collaboration avec Nestlé en 2012. Ce système s'appuie sur des agents de liaison et des systèmes de collecte de données mobiles qui déclarent les violations. L'ICI traite et analyse les informations afin de fournir des mesures de remédiation et de prendre des dispositions appropriées en collaboration avec la communauté. En coopération avec les institutions locales, ces activités sont intégrées dans la communauté concernée. Ensuite, le système suit l'évolution des enfants pour garantir la réussite continue du processus. Plus de 4 000 cas de travail d'enfants ont été identifiés et des mesures de remédiation ont été appliquées depuis le début. Jusqu'en 2018, plusieurs sociétés ont collaboré avec l'ICI et le CLMRS pour atteindre 149 groupes d'exploitants, soit 11 2840 cacaoculteurs. 24 973 enfants travailleurs ont été identifiés et 23 666 mesures de remédiation ont été prises (16 297 enfants en ont profité).

Nestlé s'est engagé à présenter le CLMRS à toutes les organisations d'agriculteurs de Côte d'Ivoire et (depuis 2016) à celles du Ghana qui participent au [Plan cacao de Nestlé](#). D'autres sociétés de l'industrie du cacao, telles que [Barry Callebaut – Forever Chocolate](#), [Cargill – Cocoa Promise](#), [Mars – Cocoa for Generations](#), [Mondelez – Cocoa Life](#), [OLAM – Livelihood Charter](#), [Ferrero](#)¹⁴ ont suivi son exemple et ont inclus le CLMRS dans leurs propres programmes.

Fondation Mondiale du Cacao – Stratégie CocoaAction

Créée en 2000, la fondation mondiale du cacao ([World Cocoa Foundation](#) – WCF) est une organisation sans but lucratif comptant plus de 100 sociétés et organisations de la chaîne de valeur du cacao parmi ses membres. La [stratégie CocoaAction](#) conjointe est mise en œuvre par neuf membres de la WCF (Barry Callebaut, Blommer, Cargill, Ferrero, The Hershey Company, Mars, Mondelez International, Nestlé, Olam) en Afrique de l'Ouest. Cette stratégie vise à soutenir les communautés villageoises des régions productrices de cacao et à assurer l'éducation de leurs enfants. Par ailleurs, la productivité des exploitations devrait augmenter. Dans le cadre de son action communautaire globale, CocoaAction inclut une ligne directrice visant à accroître la protection des enfants et à considérablement réduire le travail des enfants. Dans les communautés, les principaux instruments sont le système de suivi et de remédiation du travail des enfants (Child Labor Monitoring and Remediation System – CLMRS) et les comités de protection des enfants (Child Protection Committees – CPC).

Le cacao issu de la cacaoculture certifiée

Pour les normes les plus importantes de la cacaoculture (**Fairtrade**, **Rainforest Alliance Certified** et **UTZ Certified**), la **certification est conditionnée** au respect des **conventions n 138 et 182 de l'OIT**. Les normes contribuent donc de manière importante à la sensibilisation des cacaoculteurs et des acheteurs de cacao au problème du travail des enfants. Les systèmes de certification ne peuvent empêcher l'exploitation des enfants en Afrique de l'Ouest, mais ils soutiennent systématiquement la détection ou l'élimination du travail des enfants.

¹³ [Initiative internationale du cacao, rapport annuel 2017, 2018](#)

¹⁴ Liste des compagnies membres de la GISCO partenaires du CLMRS. Une liste complète des partenaires et des partenaires contributeurs est disponible à l'adresse: <https://cocoainitiative.org/about-ici/our-partners/industry-members/>



L'accent est mis sur la prévention et l'éducation : le travail des enfants dans des conditions dangereuses doit être interdit avant toute chose. Les organisations de producteurs sont obligées d'évaluer le niveau de dangerosité du travail des enfants et, si besoin, de prendre des mesures de précaution qui pourront consister, par exemple, à la mise en place d'un système de suivi et de remédiation du travail des enfants (CLMRS) par les organisations de producteurs ou les communautés villageoises.

Par ailleurs, tous les organismes de certification mettent l'accent sur le fait que les mesures de lutte contre les pires formes de travail des enfants sont élaborées par les organisations de producteurs locales elles-mêmes et qu'elles en assument la responsabilité. Ils appuient ces mesures avec des activités locales de formation et de transmission de connaissances spécialisées. En outre, les organismes de certification travaillent également en étroite collaboration avec des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

De plus, Fairtrade et Rainforest Alliance/UTZ Certified autonomisent spécifiquement les femmes des communautés de cacaoculteurs de manière à améliorer les conditions de vie de tous les membres de la famille et à renforcer la position des femmes.^{15,16} De nombreuses entreprises du secteur allemand de la confiserie participant à l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable achètent et transforment aujourd'hui du cacao certifié. En 2018, le cacao certifié représentait 62 % de la totalité des produits de confiserie vendus (les membres de la GISCO représentent 65 % du cacao certifié). En 2011, cette proportion était de seulement 3 %.

Les entreprises de distribution jouent également un rôle actif et ont renforcé leurs programmes et marques propres. Ainsi, [Aldi Nord](#), [Aldi Süd](#), [Edeka](#), [Lidl](#), [Rewe Group](#) et [Tegut](#), qui participent à l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable, se sont engagées à 100 % à vendre, en Allemagne, leurs propres marques de produits uniquement à base de cacao certifié. Toutes les entreprises qui achètent et transforment du cacao certifié contribuent ainsi à empêcher le travail des enfants.

Dans le cadre d'un processus multipartite avec de nombreux autres acteurs de la filière cacao, les membres de l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable travaillent sur la norme mondiale CEN ISO 34101 « Cacao durable et traçable » qui a été publiée en mai 2019. Dans CEN ISO 34101-2, le chapitre consacré aux exigences sociales contient une composante centrale de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Initiatives de la société civile

Des organisations de la société civile telles que la fondation <https://www.stiftung-wirtschaftsethik.de/en/organization.html>, le réseau [INKOTA](#), l'initiative des étudiants [SCHOKOFAIR – Stoppt Kinderarbeit](#), et [l'Institut SÜDWIND](#) ont recours à des campagnes, des apparitions publiques, des expositions, des manifestations et des études scientifiques pour sensibiliser les consommateurs au problème du travail des enfants dans la culture du cacao. Au sein du réseau [VOICE network](#) (Voice of Organization in Cocoa in Europe), des organisations de la société civile et des syndicats européens (notamment le réseau INKOTA et l'institut SÜDWIND) collaborent pour attirer l'attention sur les questions de durabilité dans la chaîne mondiale d'approvisionnement en cacao. Entre autres, elles prennent position pour s'assurer que les familles de cacaoculteurs perçoivent un revenu minimum pour contrebalancer les causes du travail des enfants. De plus, elles exigent des lois sur le respect et la mise en application des droits humains le long des chaînes d'approvisionnement

¹⁵ [Fairtrade: Stärkung der Frau durch fairen Handel \(en allemand\) / Blog 3/2018: Six-ways-Fairtrade-is-empowering-women](#)

¹⁶ [UTZ: Celebrating the women who grow our cocoa](#)



mondiales. D'autres organisations telles que la [Fondation Jacobs](#) sont actives dans les pays producteurs de cacao, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation.

Perspectives

L'examen des diverses initiatives de lutte contre le travail des enfants montre clairement qu'il n'est pas facile de faire bouger les choses. En collaboration avec le gouvernement allemand et le gouvernement ivoirien, l'Initiative Allemande pour le Cacao Durable met en œuvre le projet PRO-PLANTEURS. Ce projet vise à professionnaliser 20000 entreprises familiales productrices de cacao et organisations de cacaoculteurs dans les régions du sud-est de la Côte d'Ivoire. Il doit notamment donner aux femmes la possibilité de gagner leur propre revenu ou d'améliorer leur situation financière, afin de créer une meilleure base nutritionnelle pour leur famille en cultivant des cultures supplémentaires.

L'Initiative Allemande pour le Cacao Durable collabore avec d'autres acteurs internationaux à la création d'un revenu minimum pour les familles de cacaoculteurs en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Pour plus d'informations, telles que les études et rapports, peuvent être trouvées sur notre site web (en allemand ou en anglais): www.kakaoforum.de





ANNEXE : Définitions

Il importe de faire une distinction entre les **enfants occupés économiquement**, le **travail des enfants** et les pires formes de travail des enfants, dont le **travail des enfants dans des conditions dangereuses** est une sous-catégorie.

La différenciation est fonction de l'âge, de la durée de travail et du type d'activité. Les cadres juridiques des pays concernés sont le facteur décisif. La **Convention n° 138 de l'OIT** donne le sens de l'expression 'travail des enfants'.¹⁷

L'expression **travail des enfants** est plus étroitement définie que l'expression **enfants occupés économiquement**. Comparativement aux enfants occupés économiquement, le travail des enfants exclut tous les enfants de plus de 12 ans exerçant un travail léger autorisé pendant seulement quelques heures par semaine. Il exclut également les enfants de plus de 15 ans exerçant un travail qui n'est pas classé comme dangereux. D'une manière générale, l'expression **travail des enfants** fait référence à un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux pour les enfants et qui interfère avec leur scolarité.

Les **travaux dangereux** effectués par les enfants sont des activités ou des emplois qui altèrent ou sont susceptibles d'altérer la santé, la sécurité ou la moralité des enfants. Les dangers peuvent également être associés à des charges de travail excessives – même lorsque l'activité ou l'emploi n'est pas considéré comme dangereux. Selon **l'article 3 de la Convention de l'OIT (n° 182)**, les **pires formes de travail des enfants** sont les suivantes :

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire des enfants y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques ;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes ;
- d) (*correspondant aux travaux dangereux effectués par des enfants*) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants.

Par ailleurs, l'article 7 souligne la nécessité de mettre en œuvre et en application les dispositions donnant effet à cette convention. L'accent est particulièrement mis sur la mise en œuvre des mesures en tenant compte de l'importance de l'accès à l'éducation de base gratuite pour éliminer le travail des enfants.¹⁸

L'article 32 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant précise la troisième phrase du troisième alinéa de l'article 10 du **Pacte international des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels** stipulant que les enfants et les jeunes personnes doivent être protégés de toute exploitation économique et sociale. Par ailleurs, **l'article 28 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant** reconnaît le droit de l'enfant à l'éducation.¹⁹

¹⁷ [Convention de l'OIT n° 138 – convention sur l'âge minimum, 1973](#)

¹⁸ [Convention de l'OIT n° 182 – convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999](#)

¹⁹ [Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant – Droit à l'éducation - Droit à l'école](#)



L'Initiative Allemande pour le Cacao Durable | Forum Nachhaltiger Kakao e.V.
Bureau c/o GIZ GmbH | Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5 | 65760 Eschborn | Allemagne
Tel.: +49 6196 79-1462 | Fax: +49 6196 7980-1462
E-Mail: info@kakaoforum.de | Web: www.kakaoforum.de